

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DFPE 461 Subvention à l'association "Elisabeth Kübler-Ross France" à Châteauroux (36) pour le fonctionnement de son atelier pour enfants en deuil intitulé "L'Arbre à Papillons" intervenant sur l'ensemble de Paris.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de 2.000 euros à l'association « Elisabeth Kübler-Ross France » (36000, Châteauroux), destinée au fonctionnement de son atelier pour enfants en deuil ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de deux-mille euros (2.000 euros) est attribuée à l'association « Elisabeth Kübler-Ross France » (36000, Châteauroux) pour le fonctionnement de son atelier pour enfants en deuil intitulé « L'Arbre à Papillons ». (17768/2013_08001).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.